

VOUS CONSEILLER : NOTRE MÉTIER



QUESTIONS LIÉES À L'ACCOMPAGNEMENT PAR UN CONSEILLER RÉFÉRENT OU UN ASSISTANT SOCIAL ET À VOS DÉMARCHES DE RECHERCHE D'EMPLOI ET DE FORMATION (Mise à jour du 29/03/2021)

Pour votre sécurité et le respect des normes sanitaires, nos bureaux ont été aménagés. Ils sont accessibles uniquement aux personnes qui ont un rendez-vous.

Si vous avez un rendez-vous, nous vous demandons d'arriver quelques minutes avant l'heure prévue. Le port du masque est obligatoire dans nos locaux. Si vous présentez des symptômes de fièvre, de grippe ou de rhume, veuillez rester chez vous et nous prévenir en téléphonant ou en envoyant un mail.

Pendant cette période, comment puis-je échanger avec mon conseiller ?

Nos activités d'accompagnement sont organisées à distance ou dans nos bureaux. Votre conseiller prendra contact avec vous afin de fixer un rendez-vous (à distance ou en face à face selon le besoin). Vous pouvez aussi contacter votre conseiller via l'outil "Interactions à distance" disponible dans [votre espace personnel](#) ou [par mail](#).

J'ai envoyé un courrier au Service accompagnement, sera-t-il traité ?

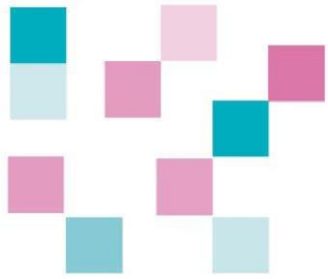
Le courrier est traité. Pour les courriers qui doivent être introduits avant une date d'échéance, nous vous rappelons que la date du cachet de la poste fait foi. N'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller si vous avez des questions.

J'ai commencé une formation au Forem, que dois-je faire ?

Les activités de formation organisées en présentiel dans le cadre d'un contrat de formation professionnelle peuvent être selon les cas : suspendues, dispensées à distance ou dispensées en présentiel.

En cas de suspension, les absences sont justifiées dans le cas où aucune prestation n'est dispensée. Si des prestations sont organisées et que vous ne pouvez y participer, il faut justifier vos absences comme cela est précisé dans le règlement d'ordre intérieur des formations professionnelles. Si votre formation reprend en présentiel, vous serez informé personnellement par le centre de formation ou votre formateur. Sur site, vous devez respecter les consignes de sécurité mises en œuvre par le centre de formation et comprises dans le règlement d'ordre intérieur.





VOUS CONSEILLER : NOTRE MÉTIER



Pendant cette période comment être aidé dans ma recherche d'emploi ou de formation ?

Sur www.leforem.be de nombreux conseils et outils pour votre recherche d'emploi :

- + de 50000 [offres d'emploi](#)
- [Votre espace personnel](#) pour compléter votre profil et ainsi vous faire repérer par des employeurs, accéder à des documents et attestations, mettre à jour vos coordonnées, échanger avec votre conseiller...
- Des [conseils pour votre CV](#)
- [Emploi Box](#) qui met à disposition + de 100 applications et sites utiles
- Un [agenda des activités](#) : webinaire, séances d'info à distance, formations...
- [FORMAPass](#) qui regroupe les formations ou prestations proposées par les acteurs de l'insertion professionnelle

Nous sommes accessibles à distance. Les contacts en vis-à-vis dans nos bureaux sont limités aux personnes ayant un rendez-vous. Si vous n'avez pas de confirmation de rendez-vous, ne vous déplacez pas. Privilégiez le [mail ou le téléphone](#) pour nous contacter.

